

Collecte des DASRI

Le SICTOM¹ accueille désormais les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des particuliers dans les 7 déchèteries du territoire notamment celles du Chapelier à Saint Jean de Soudain et du Plateau à La Chapelle de La Tour.

Les DASRI rassemblent tous les déchets piquants-coupants comme les aiguilles, seringues, scalpels et lames etc... Ces déchets dangereux ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères car ils exposent le personnel de collecte et de tri à des risques de blessures ou de contamination.

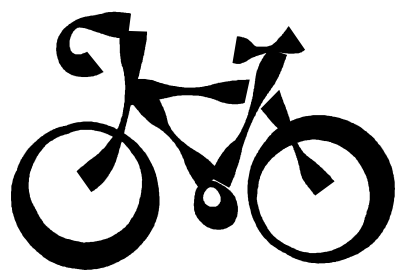
Sur le territoire du SICTOM, il est désormais possible de trier ces déchets de soins.

Depuis le mois de mars, les patients en automédication peuvent retirer des boîtes jaunes sécurisées dans les pharmacies et les ramener pleines dans l'une des 7 déchèteries du SICTOM. **Attention, les déchèteries ne sont en mesure de réceptionner que les boîtes sécurisées à l'exclusion de tout autre contenant.**

¹ Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

Collecte de vélos en déchèterie

Samedi 18 juin toute la journée
Déchèterie de Saint Jean de Soudain
Samedi 25 juin toute la journée
Déchèterie de La Chapelle de la Tour



Témoignages

Le SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre) recherche, dans le cadre d'une étude de ruissellement, des témoignages et des photographies des épisodes météorologiques ayant provoqué des inondations sur la commune.

Merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie au 04.74.97.11.57 ou par mail : comsaintjean@orange.fr

Cette rubrique vous appartient

Une passion, une histoire, un commentaire, à faire partager à nos lecteurs. N'hésitez pas à nous contacter par mail : comsaintjean@orange.fr ou adressez-nous un courrier à la mairie "commission communication".

Ne pas jeter sur la voie Publique - Editeur : Commission Communication - Mairie de Saint Jean de Soudain

A propos du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945 est la date officielle de la cessation des hostilités en Europe, mais la capitulation allemande n'eut pas lieu ce jour-là et cela ne marqua pas non plus, la fin du deuxième conflit mondial.

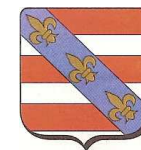
C'est le 7 mai 1945 à 02 h 41 du matin que le général Alfred Jodl, chef d'état-major de la Wehrmacht se rendit au quartier général des forces alliées à Reims et signa la capitulation sans condition de la nation allemande.¹



Mais les hautes autorités militaires alliées n'étaient pas présentes. Le général américain Eisenhower refusa de participer à la signature parce qu'il n'y avait pas d'autorité militaire allemande de son rang. Le général français Sevez, convoqué au dernier moment par les américains à l'insu du général De Gaulle, ne signa qu'en qualité de témoin. Le général russe Sousloparov n'avait pas l'autorisation de Moscou qui estimait que cette signature devait avoir lieu en zone soviétique.

La reddition fut donc ratifiée une seconde fois le lendemain à Berlin à 15 heures, en présence du général de Lattre de Tassigny pour la France, du général Eisenhower pour les Etats-Unis et du maréchal Joukov pour l'URSS. La cessation des combats en Europe fut fixée au 8 mai à 23 heures et annoncée simultanément sur les radios par les chefs d'états alliés. La guerre continua cependant dans le Pacifique et ne prit fin qu'avec la capitulation du Japon le 2 septembre 1945 suite à la destruction d'Hiroshima et de Nagasaki par les explosions atomiques.

¹ On peut de nos jours visiter "le musée de la reddition" dans une salle du Collège Franklin Roosevelt de Reims qui servait à l'époque de QG à Eisenhower.



Bulletin d'information municipal

Cérémonie du 8 mai 1945

Elle s'est déroulée dimanche 8 mai, comme chaque année, devant le monument aux morts, en présence du Maire, monsieur Claude Mariscal, des membres du Conseil Municipal, des représentants des Anciens Combattants et du Souvenir Français. C'était l'occasion de célébrer le 66ème anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie et la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. Mais aussi de rendre hommage aux combattants et victimes de ce terrible conflit, et en particulier, à tous les St Jeannais qui ont donné leur vie pour notre liberté.



A noter que de jeunes Saint Jeannais ont participé activement à cette manifestation du souvenir : Lucile Deglaine nous a donné une lecture émouvante du message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et victimes de guerre). Lauriane Aberlin, quant à elle, procédait avec solennité à l'appel des morts. Il est important de transmettre aux jeunes générations la mémoire des événements de notre histoire.

A l'issue de la cérémonie, la municipalité a convié tous les participants à partager le verre de l'amitié.

2^{ème} VIDE-GRENIERS

organisé par **Le Sou des Ecoles**

Au plateau d'Orgère le **Dimanche 22 Mai 2011.**

Emplacements de 3, 6 ou 9m - 1.50€ le mètre

Réservations et renseignements au

06 08 71 29 76 ou 04 74 83 34 95 ou 06 64 19 46 67

Restauration sur place

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril

Après le débat d'orientation budgétaire et le vote des taxes locales lors de la séance du 4 avril, le conseil municipal du mardi 26 avril a été essentiellement consacré au vote du budget 2011 et à l'attribution des subventions annuelles aux associations.

- Vote à l'unanimité du budget primitif 2011

En équilibre à 1 214 352.09 € en fonctionnement et à 526 974.66 € en investissement.

- Vote à l'unanimité des subventions aux associations

Le montant total des subventions accordées aux associations s'élèvent à 4130 €. Le montant alloué aux associations saint jeannaises est de 3650 €, celui alloué aux associations extérieures à la commune est de 480 €.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 mai à 19 heures.

AVIS

Le Maire de la Commune de Saint Jean de Soudain a prescrit, par arrêté en date du 11/04/2011, la mise à l'enquête publique du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

L'enquête publique se déroulera en mairie du 31 mai au 30 juin 2011.

Mme Cousin Christiane, a été désignée comme Commissaire Enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 05/04/2011.

Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie pendant l'enquête, les mardi 31 mai 2011 de 9 à 11h30 - mercredi 15 juin 2011 de 18h à 20h, et le jeudi 30 juin 2011 de 9h à 11h30.

Le dossier est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture - du mardi au vendredi de 9h à 11h30, lundi et mardi après-midi de 14h à 17h30 - le vendredi de 14h à 17h - et les samedis 11 juin et 18 juin 2011 de 9h à 11h30.

Les observations formulées par écrit peuvent être adressées par la poste à Mme Cousin Christiane à la mairie, avant la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie et à la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions, auprès du Préfet, dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi N°78-753 du 17 juillet 1978.